

GUIDE 2026

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

ELECTRICITE

3/ Réseaux de distribution / transport

5/ Chantiers provisoires

7/ Pylônes

GAZ

9/ Réseaux de distribution / transport

11/ Chantiers provisoires



RODP ELECTRICITE

RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ

LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES EST UNE REDEVANCE ANNUELLE PERÇUE PAR LES COMMUNES ET LE DÉPARTEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LEUR DOMAINE PUBLIC.

Cette redevance concerne les réseaux publics de **transport** et de **distribution** d'énergie électrique.

Sur le département des Pyrénées-Orientales, elle est due par le concessionnaire sur le territoire : **Enedis**



► **Commune** : la perception de cette RODP nécessite une **délibération** du conseil municipal
! Si la commune n'a jamais bénéficié de la RODP, il est nécessaire de l'instaurer par délibération pour une application l'année N+1 !

► Concessionnaires

ENEDIS

Adresse d'expédition du titre de recette :

Enedis

Direction Territoriale AUDE PYRENEES ORIENTALES
 Site de Gay Lussac
 Z.I La Bouriette
 15 Bd Joseph Gay Lussac
 11000 Carcassonne

Pour des questions complémentaires, merci de vous rapprocher de votre interlocuteur privilégié Enedis.

► Commune :

- calcule le montant de la RODP à percevoir en fonction des formules décrites page suivante
- émet un titre de recette

Elle décide :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum fixé par le décret ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédent la publication de l'index connu au 01er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement en cas d'évolution de la réglementation.

FORMULES ET MODALITÉ DE CALCUL



Pour le calcul de cette redevance : les communes doivent se reporter au **nombre d'habitants total (population totale)** en tenant compte du dernier recensement. Une formule d'indexation basée sur l'index Ingénierie permet de faire évoluer la redevance chaque année.

> Le résultat doit être **arrondi à l'euro** le plus proche conformément à l'article L. 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

> Le chiffre de la population qui sert de **base au calcul** de la redevance, est celui de la population totale en vigueur au 1er janvier de l'année N disponible sur le site de l'INSEE.

FORMULES ET MODALITÉ DE CALCUL RODP RESEAUX ÉLECTRICITÉ

► pour vérifier le montant envoyé par le concessionnaire :

> **Calcul année 2026 : se reporter à la population issue du dernier recensement**

Coefficient : **1,5983** (coefficient actualisé tous les ans)

> **Calculs du plafond de redevance (PR) :**

Pour les communes ≤ 2 000 hab :

PR : 153 € est une somme forfaitaire

RODP RESEAUX ELEC = $153 \times 1,5983 = 244,54$ arrondi à 245 €

Au-delà des 2 000 habitants :

Pour les communes : 2 000 hab. < population ≤ 5 000 hab. :

RODP RESEAUX ELEC = $(0,183 \times \text{Pop} - 213) \text{ €} \times 1,5983$

Pour les communes : 5 000 hab. < population ≤ 20 000 hab. :

RODP RESEAUX ELEC = $(0,381 \times \text{Pop} - 1204) \text{ €} \times 1,5983$

Pour les communes : 20 000 hab. < population ≤ 100 000 hab. :

RODP RESEAUX ELEC = $(0,534 \times \text{Pop} - 4 253) \text{ €} \times 1,5983$

Pour les communes : 100 000 hab. < population :

RODP RESEAUX ELEC = $(0,686 \times \text{Pop} - 19 498) \text{ €} \times 1,5983$

EXEMPLE Une commune X, avec une population de 6 000 habitants :

Commune 5 000 < population ≤ 20 000 hab :

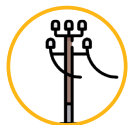
$(0,381 \times P - 1204) \text{ €} \times 1,5983$

$(0,381 \times 6000 - 1204) \text{ €} \times 1,5983 = 1 729,36 \text{ €}$

→ **Plafond de RODP pouvant être perçu = 1 729 € (selon règle d'arrondi)**

CHANTIER PROVISOIRE ELECTRICITÉ

> DISTRIBUTION



**CETTE REDEVANCE CONCERNE UNIQUEMENT
LES CHANTIERS SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE.**

LA REDEVANCE EST DUE PAR LE CONCESSIONNAIRE Enedis

NOUVEAUTÉ

Les modalités de calcul de la RODP provisoire ont été récemment modifiées par le décret n°2023-797 du 18 août 2023. Ces plafonds s'obtiennent désormais en divisant par CINQ ceux calculés pour la RODP permanente.

Pour bénéficier de ce plafond doublé au titre de la RODP provisoire 2026 les collectivités et EPCI concernés doivent :

- soit avoir pris avant le 31 décembre 2026 des délibérations fixant cette RODP « au montant maximum prévu par la réglementation » (ou formulation équivalente) ;
- soit avoir pris avant le 31 décembre 2026 de nouvelles délibérations révisant les montants fixés précédemment dans le cadre des anciennes dispositions.

► **Commune : doit avoir au préalable instauré la RODP chantier par délibération.**

SI la commune a déjà instauré cette délibération les années précédentes, il est nécessaire de redélibérer pour appliquer la nouvelle formule.

Adresse d'expédition du titre de recette :



Enedis

Direction Territoriale AUDE PYRENEES ORIENTALES
Site de Gay Lussac
Z.I La Bouriette
15 Bd Joseph Gay Lussac
11000 Carcassonne

NB : Les 2 titres de recettes doivent être distinctes



FORMULES ET MODALITE DE CALCUL RODP TRAVAUX DISTRIBUTION

► Calcul année 2026

Pour toutes les communes ≤ 2000 hab : RODP Travaux distribution = 245 € /5

Pour toutes les communes > 2 000 hab : RODP Travaux distribution = RODP réseaux élec / 5

Le principe de calcul est le même quelle que soit la population.

! Bien appliquer la règle de l'arrondi !

CHANTIER PROVISOIRE ELECTRICITÉ

> TRANSPORT



CETTE REDEVANCE CONCERNE UNIQUEMENT
LES CHANTIERS SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE.

LA REDEVANCE EST **DUE CHAQUE ANNÉE** PAR LE CONCESSIONNAIRE RTE,
 À UNE COMMUNE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DE SON DOMAINE PUBLIC POUR LES
 CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT

► **Commune : se rapprocher de son correspondant RTE** pour connaître le linéaire de la commune.



RTE | Gestionnaire du réseau de transport d'électricité
 82 Avenue d'Haïfa –BP319 - 13269 MARSEILLE CEDEX08

► RTE renvoie les éléments demandés

► **Commune :** effectuer le calcul
 titrer le montant

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL CHANTIER PROV. TRANSPORT

► Calcul année 2026

RODP Travaux RTE = 0,70 x LT

« LT » représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

TAXE COMMUNALE SUR LES PYLÔNES

L'IMPOSITION FORFAITAIRE : « LA TAXE PYLÔNE » EST DUE CHAQUE ANNEE
AUX COMMUNES SUR LESQUELLES SONT IMPLANTÉS
DES PYLÔNES SUPPORTANT DES LIGNES ÉLECTRIQUES À TRÈS HAUTE TENSION.
ART 1519A DU CODE DES IMPOTS

Selon la tension des lignes HTB, la redevance pourra varier.

► **RTE** : Le montant de cette taxe est **versé automatiquement par RTE** qui doit normalement créditer la mairie en cours d'année de la somme résultant de ces valeurs et du nombre de pylônes implantés sur la commune.



RTE | Gestionnaire du réseau de transport d'électricité
82 Avenue d'Haïfa - BP319 - 13269 MARSEILLE CEDEX08

► **Commune :** pas de titre de recette préalable à émettre
vérifier le montant

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL TAXE COMMUNALE PYLONES

► **Calcul année 2026**

► pour vérifier le montant envoyé par RTE :

Le montant de la redevance s'applique pour chaque pylône.

Pylône supportant lignes HTB dont Tension 200 kV < Tension ≤ 350 kV = 3 322 €

Pylône supportant lignes HTB dont Tension > 350 kV = 6 635 €

(montants actualisés tous les ans)

EXEMPLE Une commune X, avec 3 pylônes de transport d'électricité
(> 350kV) :

3 x **6 635** = 19 905 €

RODP
GAZ

RÉSEAUX GAZ

EN EXPLOITANT LE DOMAINE PUBLIC PAR LA PRÉSENCE DE CANALISATIONS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL, LES GESTIONNAIRES DE CES RÉSEAUX DOIVENT VERSER AUX COLLECTIVITÉS UNE REDEVANCE ANNUELLE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

► **Commune** : La perception de cette RODP nécessite une **délibération** du conseil municipal. Elle doit être transmise au gestionnaire de réseau.

Le versement effectif de la présente redevance due par les gestionnaires des réseaux publics gaziers nécessite l'**émission préalable d'un titre de recette**.

2 REDEVANCES DISTINCTES À PERCEVOIR

Transport



► **Commune** : **demander** les éléments pour le paiement de la RODP à : christine.rogues@grtgaz.com

► **GRTgaz transmet en retour** le montant RODP + courrier type

► **Commune** : **vérifier le montant émettre un titre de recette** à l'adresse correspondante

GRT Gaz Direction financière
10 Rue Pierre Semard – CS 50329
69363 LYON CEDEX 07

Distribution



► **GRDF adresse un courrier** (à chaque commune ayant délibéré) avec le montant à titrer.

GRDF
16 Rue de Sébastopol BP 18510
31685 TOULOUSE CEDEX6

FORMULES ET MODALITÉ DE CALCUL

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL RODP GAZ

► pour vérifier le montant envoyé par les concessionnaires :

> **Calcul année 2026 : se reporter à la population issue du dernier recensement**

Coefficient (dernières données disponibles) : **1,44**

(coefficient actualisé tous les ans)

Pour cette redevance, le linéaire des ouvrages devient la composante essentielle de la formule de calcul.

Transport

$$\begin{aligned} \text{RODP Transport GAZ} \\ = [(0,035 \text{ €} \times L_t) + 100 \text{ €}] \times 1,44 \end{aligned}$$

L_t = Longueurs (m) des canalisations de transport. (Transmis sur demande par GRTgaz)

 La longueur des canalisations de transport correspond à 10% du réseau de transport gaz.

EXEMPLE Une commune X, avec 2 000m de réseau de transport gaz :

2 000M ($L_t = 2000 \times 10\%$) soit 200 m

$$[(0,035 \text{ €} \times 200) + 100 \text{ €}] \times 1,44 = 154,08 \text{ €}$$

→ **Plafond de RODP pouvant être perçu = 154 € (selon règle d'arrondi)**

Distribution

$$\begin{aligned} \text{RODP distribution GAZ} \\ = [(0,035 \text{ €} \times L_d) + 100 \text{ €}] \times 1,44 \end{aligned}$$

L_d = longueurs (m) des canalisations de distribution. (Transmises directement par GRDF aux communes concernées)

EXEMPLE Une commune X, avec 5 000 m de réseau de distribution gaz naturel :

$$[(0,035 \text{ €} \times 5000) + 100 \text{ €}] \times 1,44 = 396 \text{ €}$$


→ **Plafond de RODP pouvant être perçu = 396 € (selon règle d'arrondi)**

CHANTIER PROVISOIRE GAZ

Depuis 2015, il est possible pour les communes de recouvrir une RODP liée aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution de gaz naturel.

- **Commune : délibération** instaurant le principe de la perception d'une redevance visée par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux gaz.

titre de recette doit être accompagné de la délibération ainsi qu'un état des sommes dues (calcul tenant en compte les informations recueillies : type de réseau concerné, linéaire du réseau et date de mise en exploitation).

 > Si un chantier a été réalisé l'année N sur le territoire de la collectivité attributaire de la redevance et le réseau mis en exploitation l'année N, ladite collectivité pourra **émettre un titre de recette l'année N+1**.

> Si un chantier a été réalisé l'année N sur le territoire de la collectivité attributaire de la redevance et le réseau mis en exploitation l'année N+1, ladite collectivité pourra **émettre un titre de recette l'année N+2**.

2 REDEVANCES DISTINCTES À PERCEVOIR

Transport



Le domaine public communal est rarement sollicité pour permettre l'installation d'un réseau de transport de gaz naturel, celui-ci empruntant le plus souvent des terrains privés.

- **Commune** : se rapprocher de GRT Gaz afin d'**obtenir l'année N le linéaire des canalisations** construites ou renouvelées et mises en gaz l'année N-1.

christine.rogues@grtgaz.com

Distribution



- **GRDF adresse un courrier** à chaque commune avec le montant à titrer.

GRDF

16 Rue de Sébastopol BP 18510
31685 TOULOUSE CEDEX6

- **Commune** : **calculer / vérifier le montant, émettre un titre de recette**

FORMULES ET MODALITE DE CALCUL CHANTIER PROVISOIRE GAZ

- **Calcul année 2026**

- pour vérifier / calculer le montant envoyé par les concessionnaires :

Pour cette redevance, le linéaire des ouvrages devient la composante essentielle de la formule de calcul.
RODP GAZ = 0,70 € x L

L = longueurs (m) des canalisations de transport ou de distribution de gaz (naturel ou propane) construites ou renouvelées et mises en gaz l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.